



**LA DÉTENTION
DE MILITANTES
TÉMOIGNE DE LA CRISE
DES DROITS HUMAINS
EN IRAN**

AOÛT 2018

RAPPORT MENSUEL
Commission des Femmes
du Conseil national de la Résistance iranienne



La détention de militantes témoigne de la crise des droits humains en Iran

Le mois d'août a été marqué par une vague majeure d'arrestations, de détentions et de mauvais traitements de défenseuses des droits humains et des droits des femmes, d'avocates spécialisés dans la défense des droits humains et de membres de minorités religieuses.

Cette montée de la répression est considérée comme un point de crise dans la situation des droits humain en Iran et comme une tentative du régime de faire taire toute voix dissidente.

Rassoul Sanaï-Rad, directeur politique des gardiens de la révolution (pasdaran), a admis au début du mois que 28 % des personnes arrêtées lors des manifestations contre le pouvoir étaient des femmes.

« Pour la première fois, 28% des arrestations lors des manifestations étaient des femmes », a déclaré Sanaï-Rad à l'agence Mehr le 15 août 2018. Evoquant les arrestations de femmes pendant le soulèvement de l'hiver dernier, il a noté : « auparavant, le nombre de femmes arrêtées lors des manifestations était de 5 à 7 % . »

Le 31 août 2018, Human Rights Watch a publié un communiqué de presse appelant à libérer les manifestants emprisonnés, dont 15 femmes, en Iran.

Le communiqué de presse dit notamment : « Les autorités iraniennes devraient abandonner toutes les accusations contre les manifestants pour rassemblement pacifique et libérer les personnes détenues sur cette base. Depuis le 2 août 2018, les autorités ont arrêté plus de 50 personnes lors de manifestations à Téhéran. »

Le 11 août 2018, un journaliste iranien a twitté que lors des manifestations d'août les autorités avaient incarcéré 15 femmes à la prison de Qarchak en banlieue de Téhéran, a déclaré HRW.

Fatemeh Dizaji, Elaheh Bahmani, Khadijeh Kiani-zadeh, Hadisseh Sabouri, Sara Malek-Shirazi et Mojdeh Rajabi font partie des détenues de la prison Qarchak, selon ce journaliste.

La commission des Femmes du CNRI n'a pas confirmé les noms indépendamment, mais ces chiffres doivent être considérés comme un minimum, car le nombre des arrestations et détentions des femmes durant les manifestations d'août est bien plus élevé.

La commission des Femmes du CNRI appelle la communauté internationale, les agences de l'ONU, et en particulier la Haute-commissaire aux droits de l'homme, à prendre des mesures immédiates pour obtenir la libération inconditionnelle des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion, en particulier des femmes, et mettre fin à leurs mauvais traitements en prison.

Nouvelles sur les arrestations et emprisonnements

Parents des victimes du massacre de 1988

Trois femmes, Sussane Mehrani, 55 ans, Mohaddesseh Mehrani, 50 ans, et sa fille Elnaz, 28 ans, ont été arrêtées le 19 juillet 2018 à Gorgan (dans le nord de l'Iran), avec le Dr Mojtaba Mehrani, dentiste de 67 ans, et Massih Mehrani, 62 ans.

Il s'agit de parents de Mohsen Mehrani, membre de l'Organisation des Moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI) qui a été exécuté à la prison de Gorgan lors du massacre de prisonniers politiques de 1988.

Le sort des détenus et le lieu de leur détention ne sont pas connus. La nouvelle de leur arrestation a fait l'objet d'une fuite à la mi-août.

Le régime des mollahs en Iran a recouru à l'arrestation d'un certain nombre de parents de victimes du massacre de 1988 à l'occasion du 30e anniversaire de ce grand crime contre l'humanité, craignant un nouveau développement du Mouvement pour la justice.

Niloufar Homafar, Yassamine Ariani

Niloufar Homafar, 20 ans, et Yassamine Ariani, 23 ans, ont été arrêtées le 2 août 2018 dans le centre de Téhéran et sont incarcérées depuis à la prison de Qarchak à Varamine sous un statut indéterminé.

Elles étaient dans la rue pour revendiquer leurs droits humains fondamentaux lors d'une nouvelle vague de manifestations qui balayait les villes d'Iran.

Yassamine Ariani aurait aidé une femme âgée qui avait été jetée à terre après avoir été frappée par les forces de sécurité.

Les jeunes femmes ont audacieusement posté un message via un téléphone portable à l'intérieur du fourgon de police qui les emmenait en prison.



Sahar Kazemi et Zahra Modarress-Zadeh

Sahar Kazemi, militante des droits civiques et de l'environnement et coach sportive à Sanandaj, a été arrêtée à son domicile le 9 août 2018 et transférée vers un lieu inconnu.

Les services de renseignement ont saccagé son domicile à Sanandaj, capitale du Kurdistan iranien.

Sahar Kazemi avait été convoquée à plusieurs reprises par les services de renseignement de Sanandaj où elle a été interrogée. Son mari, Madeh Fat'hi, avait été arrêté à l'automne dernier et détenu pendant trois mois en isolement au centre de détention du renseignement de Sanandaj.

Quelque 75 membres d'un groupe de militants écologistes ont été arrêtés depuis février 2018 pour « espionnage ».

La militante civile Zahra Modarress-Zadeh a été arrêtée le 9 août 2018 à Karaj, en banlieue de Téhéran. Avant elle, son mari, Reza Bozorgmehr, avait aussi été arrêté. Malgré les enquêtes persistantes menées par des amis et des membres de la famille, aucune information n'a été communiquée sur la situation des détenus ni le lieu où ils se trouvent.



Neguissa Shahbazi

La militante des droits civiques Neguissa Shahbazi, ingénieure électricienne de profession, avait disparu depuis le 1er août 2018, lorsque les forces de sécurité avaient perquisitionné son domicile à Ilam, dans l'ouest de l'Iran.

Trois semaines après son arrestation, elle a été transférée du centre de détention des services de



renseignement à la prison centrale d'Illam où sa famille a pu lui rendre visite.

Neguissa Shahbazi est également membre actif de l'équipe d'alpinisme "Cower" à Illam, qui a joué un rôle majeur dans l'extinction de l'incendie récent de la forêt du Kabir Kouh et a critiqué l'inaction des institutions gouvernementales iraniennes.

Peines de prison

Parissa Rafi'i

Parissa Rafi'i, 21 ans, étudiante en art à Téhéran, a été condamnée le 13 août 2018 à sept ans de prison pour « collusion avec l'intention de commettre un crime contre la sécurité nationale », « propagande contre le système » et « trouble de l'ordre public ».

Elle avait été arrêtée le 25 février 2018 et détenue pendant 23 jours pour avoir participé aux soulèvements de décembre/janvier à Téhéran. Elle avait été libérée sous caution le 20 mars 2018.



Roya Saghiri

Roya Saghiri, étudiante de 24 ans à Tabriz, a été incarcérée à la prison de cette grande ville du nord-ouest de l'Iran le 25 août 2018 pour purger sa peine de 23 mois de détention.

Elle a été condamnée en juillet 2018 et le verdict a été confirmé par la Cour d'appel.

Roya Saghiri avait été arrêtée sur la place Sa'at de Tabriz le 31 décembre 2017, avec sept autres manifestantes, et détenue à la prison centrale de Tabriz.

Elle a été accusée de « propagande contre le système » et d' « outrage au guide ». Mme Saghiri est également accusée d'être « apparue en public sans le voile religieux en enlevant son foulard dans la rue ».



Mahine Taj-Ahmadpour et Neda Youssefi

Mahine Taj-Ahmadpour a été condamnée à 10 mois de détention à Tonekabon le 2 mai 2018 pour « trouble de l'ordre public en participant à des rassemblements illégaux » et de « propagande contre le régime ».

Mme Taj-Ahmadpour, 46 ans, vendeuse de rue à Tonekabon, avait été arrêtée lors des troubles et soulèvements populaires de l'année dernière. Elle a été incarcérée à la prison de Nashtaroud à Tonekabon pour purger sa peine le 14 août 2018.

Par ailleurs, une jeune prisonnière du nom de Neda



Youssefi a été condamnée à un an de prison et 74 coups de fouet. Elle avait été arrêtée à Shazand au cours du soulèvement national de décembre/janvier. Son verdict a été rendu par la deuxième cour pénale d'Arak.

Shokoufeh Yadollahi, Sepideh Moradi, Elham Ahmadi et Sedigheh Safabakht

Les femmes soufies Shokoufeh Yadollahi, Sepideh Moradi, Elham Ahmadi et Sedigheh Safabakht ont été condamnées chacune à cinq ans de prison.

Sepideh Moradi a été condamnée par contumace à cinq ans de prison le 8 août 2018 à Téhéran. Il lui a également été interdit de quitter le pays pendant deux ans et de s'engager dans tout parti ou groupe social ou politique ou toute activité dans les médias sociaux.

Condamné le 13 août 2018, Shokoufeh Yadollahi est dans un état critique parce que privée de traitement médical.



Mme Moradi, qui gérait le site internet des Derviches de Gonabadi, a été accusée d'« association et collusion pour agir contre la sécurité nationale ».

Sepideh Moradi et Shokoufeh Yadollahi ont refusé de comparaître devant le tribunal pour protester contre le refus d'accès à des avocats pour tous les détenus soufis pendant les procédures judiciaires ainsi que d'autres droits.

A la fin du mois de juillet, les soufies Elham Ahmadi, Sedigheh Safabakht et Sima Entesari ont également été condamnées à cinq ans de prison chacune.

Traitement inhumain des prisonnières

Femmes détenues à la prison de Qarchak

Des femmes soufies emprisonnées à la prison Qarchak de Varamine (appelée aussi Shahr-e Ray) ont été battues le 2 août 2018 par des agents de sécurité au motif que l'une d'elles avait téléphoné à sa fille.

Les agents de sécurité ont coupé l'appel téléphonique d'Elham Ahmadi, déclenchant ses protestations, auxquelles se sont jointes d'autres soufies. Les femmes soufies ont ensuite été attaquées et battues par les forces de sécurité de la prison.

La raison de cette descente était la diffusion publique d'un enregistrement audio, prétendument réalisé par Elham Ahmadi, révélant la situation catastrophique du traitement médical à la prison de Qarchak. Les soufies ont ensuite été privées de leurs droits de visite et d'appels téléphoniques.



Nasrine Sotoudeh

Le 18 août 2018, les services de renseignement ont attaqué les domiciles de l'avocate Nasrine Sotoudeh et de sa belle-sœur à la recherche d'un badge portant la mention « Je m'oppose au voile obligatoire ».

Mme Sotoudeh a par la suite publié une lettre ouverte le 22 août 2018, exprimant ses objections et expliquant pourquoi elle avait refusé de comparaître devant le tribunal ou de présenter sa défense.

L'avocate défenseur des droits humains Nasrine Sotoudeh a refusé de comparaître devant le tribunal pour protester contre le manque d'indépendance du bureau du procureur de la prison d'Evine, affirmant qu'il est dominé par les services de renseignement et de sécurité. Elle a également refusé de fournir toute défense en signe de protestation contre la note relative à l'article 48 du Code de procédure pénale.



Elle a également protesté contre la citation illégale par le Bureau du Procureur d'une liste d'avocats approuvée par le Conseil des gardiens, en contradiction flagrante avec l'article 35 de la Constitution, pour empêcher les accusés d'exercer leur droit de choisir un avocat.

Mme Sotoudeh a entamé une grève de la faim le 25 août pour protester contre l'absence de réponse des autorités à ses lettres. C'est la quatrième fois qu'elle fait une grève de la faim en détention.

« Étant donné que mes lettres aux autorités n'ont donné aucun résultat, j'ai été contrainte d'entamer une grève de la faim le 25 août 2018, pour protester contre ma propre arrestation et les nombreuses pressions judiciaires exercées sur ma famille, mes proches et mes amis », a-t-elle écrit dans une lettre ouverte publiée par son mari, Reza Khandan, sur Facebook.

Le 27 août 2018, Reza Khandan a annoncé qu'en plus des cinq accusations précédentes, les autorités avaient ouvert trois nouvelles poursuites contre Nasrine Sotoudeh.

Le Procureur, le surveillant de l'administration pénitentiaire et le chef du Bureau de l'application des peines de la prison d'Evine sont allés la trouver dans sa cellule pour l'informer de trois nouvelles accusations : "incitation à un référendum", "aide à la formation des églises d'origine" et "organisation de manifestations".

L'avocat de Mme Sotoudeh, Payam Derafshan, est actuellement en prison.

Nasrine Sotoudeh a été arrêtée le 13 juin 2018 et incarcérée à la prison d'Evine après avoir été condamnée par contumace à cinq ans de prison pour espionnage, une accusation qui n'existe pas dans son acte d'accusation. Elle est également accusée d'avoir défendu des femmes qui avaient protesté contre le port obligatoire du voile. (Agence IRNA, le 14 août 2018)

La commission des Femmes du Conseil national de la Résistance iranienne a condamné l'arrestation de l'avocate Nasrine Sotoudeh et demandé sa libération inconditionnelle, tout en exhortant les organisations internationales des droits humains à prendre d'urgence des mesures à cet égard.

Zeinab Jalalian

Dans une lettre adressée aux autorités de la prison de Khoy, Zeinab Jalalian les a informées de la grève de la faim de 10 détenues dans le quartier des femmes parce qu'elles sont privées de leurs besoins essentiels et des visites hebdomadaires. Elle a dit qu'elles continueraient jusqu'à la levée de ces nouvelles restrictions.

Cela fait à la confiscation d'un téléphone portable découvert lors de l'inspection de leur cellule quelques jours auparavant. La sécurité de la prison a ouvert un nouveau dossier contre Zeinab Jalalalian et neuf de ses codétenues qui ont été interrogées plusieurs fois.

Zeinab Jalalalian se voit refuser des soins médicaux et l'accès aux installations médicales depuis onze ans malgré la détérioration de son état de santé.

Dans une lettre ouverte, elle a écrit : "D'abord, ma vue s'est affaiblie, et ensuite ça a été le tour des reins, des poumons, de la tension artérielle, puis ma bouche a commencé à mousser, et finalement mes dents ont été endommagées et infectées. J'ai enduré de terribles douleurs. En tant que prisonnière politique, je n'ai aucun droit. Les autorités ne m'ont pas emmenée voir un médecin, et ont menti aux médias en leur disant que j'en avais vu un."

Amnesty International a déclaré dans un appel urgent le 15 juin 2018 que Zeinab Jalalalian est soumise à la torture en se voyant refuser des soins médicaux.



Mères de prisonniers politiques

Au cours de la première semaine d'août, Mme Faranguisse Mazloumi, mère du prisonnier politique Soheil Arabi, n'a pas été autorisée à rendre visite à son fils au pénitencier du Grand Téhéran (appelée aussi Fashafouyeh), malgré sa maladie et la longue distance à parcourir pour voir son fils.

Soheil Arabi est un prisonnier politique constamment harcelé et maltraité pour la fermeté de ses positions contre le régime. Les autorités carcérales veulent le forcer à prendre des médicaments qui le déséquilibreront afin de le transférer comme psychopathe dans un hôpital psychiatrique.

Autre exemple des pratiques inhumaines du régime, les gardiens de la prison d'Evine ont appelé Mme Sedigheh Pishnamaz, la mère âgée du prisonnier politique Farhad Mayssami, au moins deux fois le 8 août, et lui ont fait écouter la voix de son fils hurlant sous la torture. Le premier appel a été fait à 23 h et le suivant vers 4 h du matin.

Mme Pishnamaz souffrait de crampes musculaires dues à l'anxiété et à l'horreur causées par les appels, et ses amis ont passé des heures à l'aider à retrouver un état normal.

Farhad Mayssami, un ancien éditeur de livres de préparation aux examens des Éditions Ayandehsazan, qui a été arrêté mercredi soir, le 31 juillet 2018, à son bureau. Ce militant des droits civiques de 48 ans a été transféré dans le quartier 209 de la prison d'Evine.

